

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat LPOS

Titre : Pour les jeunes de Prélaz-Valency, passons des paroles aux actes : Renforçons le centre socioculturel du quartier !

Initiant-e(-s) : franziska meinherz

Résumé : Le centre socioculturel de Prélaz-Valency assure depuis longtemps un travail de proximité auprès des jeunes du quartier, ce qui lui a notamment permis de les accompagner dans leur deuil suite au décès de Marvin. Mais le centre manque les moyens pour répondre à tous les besoins ; font défaut notamment des travailleurs·euses sociaux·ales hors mur pour effectuer un travail de proximité auprès des jeunes qui ne visitent pas le centre, une solution pour résoudre des conflits de voisinage impliquant des jeunes, un accompagnement plus ciblé des jeunes dans le centre, ainsi qu'un soutien individualisé aux familles touchés par la déscolarisation. Le présent postulat propose des solutions à ces enjeux.

Le décès de Marvin, un jeune de 17 ans mort le 24 août 2025 dans une intervention policière, a profondément bouleversé le quartier de Prélaz-Valency et notamment les jeunes qui y habitent. Ces jeunes en deuil ont trouvé un soutien essentiel dans l'équipe du centre socioculturel de Prélaz-Valency, dont les animateurs·trices socioculturel·lexs ont fait tout leur possible pour accueillir leur deuil et leur rage. L'importance de ce travail d'accompagnement dans les jours et mois qui ont suivi la mort de Marvin a encore été soulignée lors des tables rondes et discussions organisées en mai 2026 pour les 10 ans du centre socioculturel. Un an après le décès de Marvin, les jeunes du quartier se souviennent de lui dans des nombreuses œuvres d'arts : des muraux et graffitis, des musiques, et même un film, dont la production a été appuyée par la FASL.

Le décès de Marvin a durablement rompu un quelconque lien entre les jeunes du quartier et les forces d'ordre ; les jeunes ont peur de la police. Il est donc essentiel de renforcer les structures qui, en raison de leur travail de proximité de longue date auprès des jeunes du quartier, entretiennent des liens de confiance avec elleux. Or, comme le soulève la FASL, les moyens actuellement alloués à ces structures sont insuffisants pour assurer un travail de proximité durable auprès des jeunes. Même la réalisation du film en mémoire de Marvin a été compliquée par un manque cruel de moyens.

De même, le centre socioculturel de Prélaz-Valency manque de ressources face aux nombreux besoins d'un quartier en pleine expansion et marqué par une très grande mixité sociale, ce qui crée de nombreuses attentes vis-à-vis du centre avec des publics très hétérogènes. Le centre propose et accueille aujourd'hui déjà des activités très diverses, témoignant de l'engagement de son équipe et des habitant·exs du quartier. On peut citer le projet de livre réalisé par des femmes du quartier, les voyages organisés par le centre, une distribution de paniers alimentaires organisée dans le centre par une association du quartier, ou encore le groupe des jeunes. Néanmoins, et malgré le succès de ces activités, le centre n'arrive pas à toucher tous les jeunes, alors qu'un besoin réel existe dans le quartier où de nombreux jeunes sont touchés par la déscolarisation ou un manque de perspectives de formation. Il serait essentiel de pouvoir effectuer un travail de proximité y compris auprès des jeunes qui ne fréquentent pas le centre socioculturel. En outre, le quartier est vulnérable à des conflits de voisinage entre des jeunes qui passent leurs soirées dans des rues résidentielles, entre autres par manque d'autres espaces pouvant les accueillir, et les habitant·exs de ces rues qui souffrent du bruit.

Lors des tables rondes organisées pour les 10 ans du centre, les habitant·exs ont souligné la nécessité d'avoir des groupes de jeunes qui proposent des espaces séparés pour les adolescent·exs et les jeunes adultes, des travailleurs·euses sociaux·ales hors mur pour

Conseil communal de Lausanne

effectuer un travail de proximité auprès des jeunes qui ne viennent pas au centre, une solution pour résoudre les conflits de voisinage impliquant des jeunes qui ne nécessitent pas un recours à la police y compris de proximité, et un soutien individualisé pour les familles dont les enfants sont touchés par la déscolarisation. C'est à ces enjeux que le présent postulat entend apporter des solutions. Ainsi, il complète le postulat «Maison de quartier à Prélaz-Valency – renforcer un lieu de proximité au service du vivre-ensemble» déposé par Perside Gloria Bolombo Limangi et Eric Bettens, qui demande que la Municipalité étudie l'opportunité de faire évoluer le centre socioculturel de Prélaz-Valency en maison de quartier. Cette revendication essentielle ne remplace cependant pas le besoin tout aussi important d'augmenter les capacités de mener un travail de proximité auprès des jeunes qui sont loin du centre ou de la future maison de quartier, et d'assurer le bon vivre-ensemble y compris la nuit et donc après la fermeture du centre ou de la future maison de quartier. En s'appuyant sur les discussions menés entre associations et habitant·exs du quartier et les équipes et associations actives dans le centre socioculturel de Prélaz-Valency pour ces 10 ans, ce postulat propose les conclusions suivantes :

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité

- 1) de renforcer l'équipe du centre socioculturel de Prélaz-Valency avec des travailleurs·euses sociaux·ales hors mur, qui agissent en réseau avec les animateurs·trices socioculturel·lexs du centre, pour assurer un travail de proximité auprès des jeunes qui ne fréquentent pas le centre socio-culturel ;
- 2) de renforcer l'équipe du centre socioculturel de Prélaz-Valency avec des correspondant·exs de nuit, qui accompagnent la fermeture nocturne du centre et qui sont équipé·exs pour intervenir dans des conflits de voisinage dans le quartier qui impliquent des jeunes, et pour appuyer les jeunes dans la réduction des risques liées à des activités potentiellement dangereuses comme la consommation de substances, l'utilisation d'engins pyrotechniques, ou les rodéos urbains ;
- 3) de mettre à disposition du centre socioculturel de Prélaz-Valency les ressources en termes de personnel et de locaux afin de pouvoir, en cas de besoin, diviser les groupes de jeunes 12-25 ans en tranches d'âge plus homogènes ;
- 4) de renforcer l'équipe du centre socioculturel de Prélaz-Valency avec une antenne qui propose un soutien individualisé et en plusieurs langues aux familles dont les enfants sont concernés par la déscolarisation et un manque de perspectives de formation.

Lausanne, le 21 septembre 2026

Signataires :

franziska meinherz

Ariane Baud

Khalid Mohamed Ali

Julien Nagel

Lana Damergi

Lola Crittin

Eric Bettens

Romane Benvenuti

Valérie d'Acremont